

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 février 2008

CP 08/02-13

**SCELLEMENT DE FISSURES SUR ROUTES DEPARTEMENTALES
AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
RD 953 et RD 115**

DEVOLUTION DES MARCHES

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant le scellement de fissures sur routes départementales et l'aménagement des routes départementales 953 et 115.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 14 et 21 janvier 2008, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés suivants, passés selon la procédure adaptée, aux entreprises proposant la meilleure offre, selon les critères d'attribution :

- ☞ prix (scellement de fissures)
- ☞ prix 70 % et valeur technique 30 % (RD 953)
- ☞ prix 90 % et délai d'exécution 10 % (RD 115)

Scellement de fissures sur routes départementales

- Marché à bons de commande
- Montant : Minimum : 50 000 €HT – Maximum 200 000 €HT
- Validité du marché : 1 an (à compter de la date de notification)
- Attributaire : Robert Chartier Application (RCA) - (24)

RD 953 - PR 31+ 000 à 35+ 156 - VALENCE D'AGEN

- Montant : 52 320,00 €HT (58 505,46 €TTC)
- Délai d'exécution : 36 mois (plantation et entretien)
- Attributaire : SPIRONELLO (82)

RD 115 – PR 8+ 500 à 10+ 000 – reprofilage de chaussée – SAINT ANTONIN NOBLE VAL

Montant : 154 571.00 €HT
Délai d'exécution : 4 semaines
Attributaire : E.R.G.S. (81)

En conséquence, je vous demande de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 14 et 21 janvier 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, l'ensemble des marchés concernant le scellement de fissures sur routes départementales et l'aménagement des RD 953 et RD 115 avec les entreprises et pour les montants suivants :

Scellement de fissures sur routes départementales

- Marché à bons de commande
- Montant : Minimum : 50 000 €HT – Maximum 200 000 €HT
- Validité du marché : 1 an (à compter de la date de notification)
- Attributaire : Robert Chartier Application (RCA) - (24)

RD 953 - PR 31+ 000 à 35+ 156 - VALENCE D'AGEN

- Montant : 52 320,00 €HT (58 505,46 €TTC)
- Délai d'exécution : 36 mois (plantation et entretien)
- Attributaire : SPIRONELLO (82)

RD 115 – PR 8+ 500 à 10+ 000 – reprofillement de chaussée – SAINT ANTONIN NOBLE VAL

Montant : 154 571.00 €HT
Délai d'exécution : 4 semaines
Attributaire : E.R.G.S. (81)

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,